



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

amiante

Question écrite n° 63727

## Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le rapport accablant de la Cour des comptes récemment remis au Président de la République. À l'égard du désamiantage du campus de Jussieu, la Cour a dénoncé les conditions de désamiantage « mené sans programmation d'ensemble, ni structure de pilotage ». Elle a souligné la « dérive des coûts et délais » puisque les travaux prévus à l'échéance de 2008 ne seront pas terminés avant 2012 et que leur coût, estimé à 135 millions d'euros, sera de l'ordre de 800 millions d'euros. Il lui demande les perspectives de l'action du Gouvernement à l'égard tant des responsabilités éventuelles relatives à cette situation que de l'indispensable plan d'action s'en inspirant.

## Texte de la réponse

La mise en sécurité du campus de Jussieu est une préoccupation constante du Gouvernement. Les risques de dérive du calendrier et du coût, qui s'expliquent par la complexité objective d'une opération réalisée en site occupé, ainsi que les hypothèses d'accélération du chantier proposées par l'établissement public du campus de Jussieu ont conduit le ministère de l'éducation nationale, conjointement avec le ministère de l'économie et des finances et le ministère chargé de l'équipement, à confier aux inspections générales de nos trois départements ministériels une mission d'expertise sur le chantier de désamiantage, de mise en sécurité et de restructuration du campus de Jussieu et son articulation avec l'implantation de l'université Paris VII sur la ZAC Tolbiac. Le ministre a considéré parallèlement que le potentiel scientifique majeur que constituent pour la France les campus de Jussieu et de Tolbiac rendait indispensable, dans le contexte de concurrence internationale auquel notre système d'enseignement supérieur et de recherche est confronté, de requérir l'avis de scientifiques reconnus sur les projets pédagogiques et scientifiques de quatre établissements parisiens (Paris-VI, Paris-VII, Paris-III et l'Institut de physique du Globe de Paris). Les conclusions rendues par la triple mission d'inspection générale et le groupe d'experts scientifiques permettront au Gouvernement d'arrêter sa position sur les différentes options envisagées pour l'accélération du chantier de désamiantage et de rénovation du campus de Jussieu.

## Données clés

**Auteur :** [M. Bruno Bourg-Broc](#)

**Circonscription :** Marne (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 63727

**Rubrique :** Produits dangereux

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 26 avril 2005, page 4168

**Réponse publiée le** : 5 juillet 2005, page 6669